

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 10

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le mélèze, bien que plus gros que le thuya n° 1, supporte mal la comparaison: son fût est courbe, mal soutenu, à écorce épaisse; la cime, d'autre part, est aplatie.

Quant à l'épicéa, dont la réussite est pourtant excellente à l'Adlisberg, le tableau ci-dessus montre que son accroissement reste inférieur à celui du thuya.

Le thuya géant fructifie de bonne heure. Le garde forestier Peter a récolté, en 1889, trois semis croissant à l'ombre des deux exemplaires de l'Adlisberg. Il les a plantés aux abords de la maison forestière du Degenried. Aujourd'hui, ce sont de superbes spécimens, branchus jusqu'au pied et dont le plus beau atteint 18 m. de hauteur.

Ce simple exemple donne à croire que le *Thuya gigantea* est susceptible chez nous de réussir fort bien. Il serait intéressant d'obtenir de semblables données sur d'autres cas de culture en forêt dans notre pays, car on est mal documenté sur la réussite de cette essence. Nous remercions à l'avance ceux qui voudraient bien nous en faire part.

H. B.

CANTONS.

Zurich. Le conseil d'Etat a nommé M. *Oscar Bader* au poste d'adjoint de l'inspecteur forestier cantonal. Il lui a donné comme successeur, au poste d'assistant à cet inspectorat, M. *Paul Inhelder*, ci-devant adjoint à l'arrondissement de Thoune.

Vaud. Nous lisons dans la *Revue* du 6 septembre: „M. Henri Chambovey, âgé de 60 ans, depuis une quarantaine d'années garde-forestier de la commune d'Ollon, garde de triage cantonal, membre du comité et depuis une dizaine d'années caissier de la Société vaudoise des forestiers, descendait des montagnes d'Ollon samedi soir, par l'ancien chemin d'Huémolz, lorsqu'il fit, du haut d'une paroi de rochers, une chute dans un torrent. On a retrouvé son cadavre dimanche, vers midi.“

Le garde Chambovey était un excellent fonctionnaire, très consciencieux et qui a mis au service des forêts de la commune d'Ollon une intelligence et un zèle peu communs. Son départ est une grosse perte pour sa commune. Nous présentons à sa famille l'expression de notre vive sympathie.

St-Gall. A l'avant-dernier cahier du Journal nous avons annoncé une votation populaire sur un nouveau projet de loi forestière. Confiant dans l'intelligence des populations de ce canton, nous avons cru pouvoir exprimer l'espoir qu'elles accepteraient le projet présenté. — Le peuple souverain vient de trancher le débat.

Dame, il l'a fait avec un entrain et une décision qui ne laissent place à aucune ambiguïté. Le projet a été rejeté par 36,600 non contre 7300 oui! Voilà qui est catégorique. Et tout commentaire serait bien superflu.
